



# Synthèse

Les statistiques de la MSA



Octobre 2023

## Régime des non-salariés agricoles Bilan démographique et financier en 2022

Newton Dumanoir

En 2022, les populations de bénéficiaires et de cotisants du régime des non-salariés agricoles évoluent selon la tendance observée les années précédentes (*tableau 1*).

Avec près de 16,7 milliards d'euros, les dépenses du régime augmentent en 2022 (+ 3,2 %). L'évolution des dépenses du régime est marquée principalement par la hausse du montant des prestations légales (+ 3,4 %) (*tableau 4*), avec une contribution positive pour presque toutes les branches. Diverses mesures relatives à la revalorisation des pensions de vieillesse et des minima sociaux au 1er janvier 2022 ainsi que les mesures de soutien au pouvoir d'achat de l'été 2022 pèsent sur les dépenses.

Les recettes augmentent de 1,0 %, compte tenu de la hausse des montants perçus au titre des transferts d'équilibrage du régime général traduisant une situation financière défavorable pour les branches maladie et famille (tableau 5). Cette augmentation résulte principalement des hausses des montants des contributions du Régime général (+ 3,2 % en 2022) et des cotisations sociales (+ 2,1 %). Le régime des non-salariés agricoles a émis 438,6 millions d'euros de Contribution sociale généralisée (CSG) ; un montant en hausse de 3,5 %. La part de la compensation démographique vieillesse représente 15,7 % des recettes, avec un montant en baisse de 1,0 % par rapport à 2021.

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds  
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex  
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - [joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)
- Responsable département Synthèses : David Foucaud [foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)
- Service Financement et gestion du risque : Yannick Sevestre, [sevestre.yannick@ccmsa.msa.fr](mailto:sevestre.yannick@ccmsa.msa.fr)
- Rédactrice : Newton Dumanoir, [dumanoir.newten@ccmsa.msa.fr](mailto:dumanoir.newten@ccmsa.msa.fr)
- Diffusion : Claudine Gaillard [gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)



## ■ Une poursuite du recul démographique quasi-générale

La **population protégée en maladie** intègre les actifs cotisants (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole), les invalides, une partie des retraités ainsi que l'ensemble des ayants droit de ces catégories. En 2022, la population protégée en maladie au régime des non-salariés agricoles connaît une nouvelle baisse de ses effectifs de 3,3 %, après - 3,2 % en 2021. Cette diminution s'inscrit dans une tendance de long terme et résulte de la structure démographique du régime avec des retraités plus âgés que dans les autres régimes et des effectifs de chefs d'exploitation en recul continu (*tableau 1*). La baisse des effectifs résulte également de la désaffection des conjoints d'exploitant envers le statut de collaborateur d'exploitation et de l'évolution de l'activité professionnelle des conjoints hors de l'exploitation agricole. Les enfants sont aussi de moins en moins nombreux compte tenu de la baisse de la population d'actifs. Cela se reflète dans l'âge élevé des ressortissants de ce régime.

Les effectifs de bénéficiaires de **prestations familiales** couverts par le régime ont augmenté de 0,2 % en 2022, après une baisse de 0,6 % en 2021.

Les effectifs de **retraités** diminuent de 3,3 % en 2022, après une baisse de 3,7 % en 2021. Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle s'explique par la structure démographique vieillissante du régime, avec une attribution de retraite pour deux à trois allocataires décédés.

Les effectifs de bénéficiaires d'une **retraite complémentaire obligatoire (RCO)** diminuent de 0,8 % en 2022, après une baisse plus importante de - 2,0 % en 2021. Comme pour la population de retraités, cette baisse des effectifs s'explique principalement par la structure démographique vieillissante du régime et notamment par l'écart entre le nombre d'attributions de RCO et le nombre de décès parmi les bénéficiaires de cette prestation.

Les effectifs de **cotisants** continuent de baisser avec - 1,4 % en 2022 comme en 2021. Les populations de chefs d'exploitation et de collaborateurs d'exploitation ne cessent de diminuer, avec respectivement - 1,2 % et - 7,2 %. Quant aux aides familiaux, ils sont un peu plus nombreux en 2021, avec une hausse de 3,8 % en 2022 contre une baisse de 1,2 % en 2021.

**Tableau 1**  
**Populations du régime des non-salariés agricoles en 2022**

	Effectifs 2022	Evolution 2022/2021 (en %)
Personnes protégées en maladie (hors DOM)	1 160 308	- 3,3
Familles bénéficiaires de prestations légales (hors DOM)	75 110	+ 0,2
Bénéficiaires d'un avantage retraite (Métropole + DOM)	1 213 545	- 3,3
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire (Métropole + DOM)	654 458	- 0,8
Cotisants NSA (hors DOM)	448 721	- 1,4
Dont chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole	425 857	- 1,2
Dont collaborateurs d'exploitation	20 060	- 7,2
Dont aides familiaux	2 804	+ 3,8

Source : MSA

- Personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et de RCO : dénombrement en moyenne annuelle

- Familles bénéficiaires : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année

- Nombre de cotisants à au moins une branche (maladie, retraite ou AT) : dénombrement au 1er janvier



## Des dépenses en hausse de 3,2 % en 2022

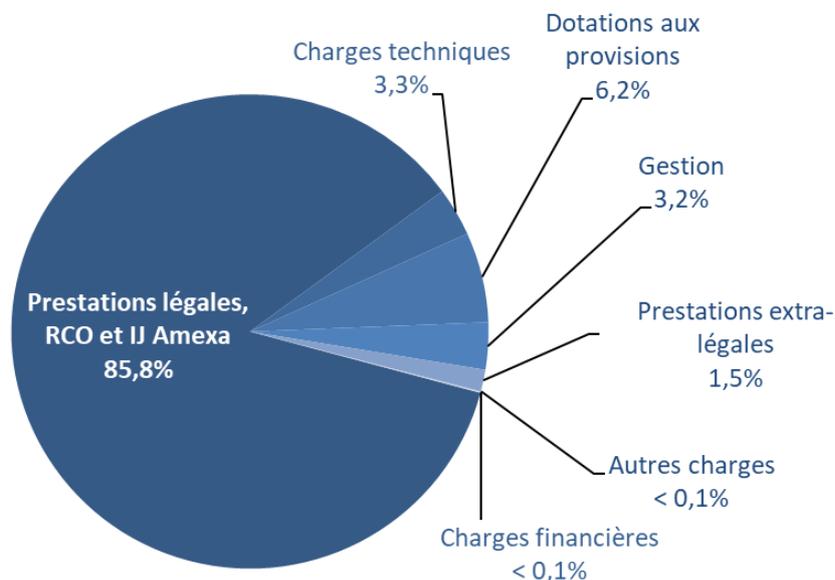
L'ensemble des dépenses du régime des non-salariés agricoles, toutes branches confondues, s'élève à plus de 16,7 milliards d'euros en 2022, en hausse de 3,2 % (*tableau 2*). Ces dépenses intègrent principalement des prestations légales, RCO et IJ Amexa comprises (85,8 %). Les autres dépenses se décomposent en dotations aux provisions (6,2 %), en charges techniques (3,3 %), en dépenses de gestion administrative (3,2 %), en prestations extra-légales (1,5 %), en frais financiers et autres charges (moins de 0,1 % - *graphique 1*).

Cette hausse des dépenses s'explique en grande partie par la hausse des montants de prestations légales (+3,4%) dont l'augmentation contribue fortement à l'évolution globale du régime (+ 2,9 points). Dans une moindre mesure, la croissance des montants des charges de gestion courante et des prestations extra-légales contribue, elle aussi, positivement à l'évolution des dépenses (+ 0,6 point et + 0,7 point respectivement).

Du fait de leur moindre poids, l'évolution des dépenses des autres postes contribuent peu ou pas à l'évolution des dépenses totales (*tableau 2*).

Graphique 1

### Répartition des dépenses du régime des non-salariés agricoles en 2022



Source : MSA



**Tableau 2**  
**Montants des dépenses totales du régime des non-salariés agricoles en 2022**  
*Montants en millions d'euros*

	2022	Évolution 2022/2021 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Prestations légales, RCO et IJ Amexa	14 285,8	+ 3,4	+ 2,9
Charges techniques	549,9	+1,0	0,0
Dotation aux provisions	1 024,7	- 4,5	- 0,3
Gestion administrative	534,2	+ 22,4	+ 0,6
Prestations extra-légales	246,2	+ 82,5	+ 0,7
Autres charges	10,0	- 92,0	- 0,7
Charges financières	8,0	+ 91,2	0,0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 658,8</b>	<b>+ 3,2</b>	<b>+ 3,2</b>

Source : MSA

**Tableau 3**  
**Evolution des dépenses selon la branche en 2022**

	MALADIE-IJ AMEXA	ATEXA	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL DEPENSES
Montants (en millions d'euros)	7 303,7	422,3	660,5	7 099,6	1 172,7	<b>16 658,8</b>
Evolution en 2022 (en %)	+ 1,5	+ 1,1	+19,9	+ 0,7	+ 27,9	<b>+ 3,2</b>
Contribution à l'évolution en 2022 (en points)	+ 0,6	0,0	+ 0,7	+ 0,3	+ 1,6	<b>+ 3,2</b>

Source : MSA

Le montant des prestations légales versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la RCO et les IJ Amexa) s'élève à près de 14,3 milliards d'euros en 2022, en hausse de 3,4 % ([tableau 2](#)). Toutes les branches de prestations connaissent une hausse ([tableau 4](#)).

Pour les **prestations légales retraite**, le régime des non-salariés agricoles a versé près de 6,7 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2022, en hausse de 1,2 % en un an ([tableau 4](#)). Ce montant représente 46,7 % de l'ensemble des prestations du régime ([graphique 2](#)). Cette augmentation s'explique d'une part par la mise en œuvre de la loi dite « Chassaigne 2 » visant à revaloriser la pension majorée de référence. La progression des dépenses s'explique également par la double revalorisation des retraites au cours de l'année 2022.

Le montant des prestations légales **maladie-maternité-invalidité** versé en 2022 s'élève à plus de 6,0 milliards d'euros et augmente de 2,0 %. Ce montant représente 42,4 % du total des prestations du régime des non-salariés agricoles ([graphique 2](#)). Cette progression modérée résulte d'un recul de 1,8 % des dépenses exécutées en ville contrebalancé par une hausse de 4,9 % des dépenses en établissements.



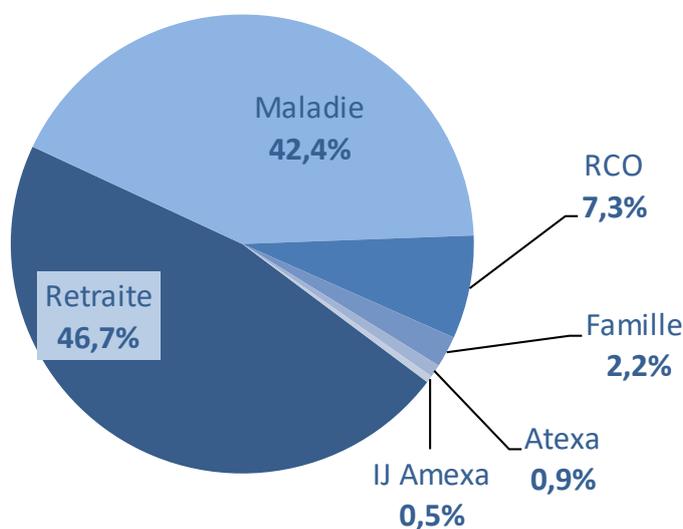
Pour la **branche famille**, le montant versé aux bénéficiaires atteint 315,0 millions d'euros en 2022, en hausse de 2,3 % (*tableau 4*). Ce montant représente 2,2 % du total des prestations du régime des non-salariés (*graphique 2*). Il est affecté par la forte progression des prestations légales liée à des mesures de revalorisation exceptionnelle en 2022 (hausse de 4 % de la BMAF et réévaluation de 50 % de l'ASF).

Le montant des prestations **accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa)** s'élève à 128,6 millions d'euros en 2022 et représente 0,9 % du total des prestations versées par le régime des non-salariés. En 2022, la hausse des dépenses de la branche Atexa (+ 2,2 %) s'explique principalement par la hausse de 5,2% du montant des rentes, qui représente près de la moitié des prestations versées en Atexa (*tableau 4, graphique 2*).

Le montant versé au titre **des indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa)** s'élève à 69,9 millions d'euros en 2022, en hausse de 6,7 %. Cette croissance s'explique par une revalorisation exceptionnelle de l'indemnité forfaitaire de 5 % en janvier 2022 (*tableau 4, graphique 2*).

Le montant des **prestations RCO** atteint plus d'un milliard d'euros en 2022 et représente 7,3 % du total des prestations versées par le régime. Ce montant augmente de 32,2 % en un an après une hausse de 8,1 % en 2021 (*tableau 4, graphique 2*). L'évolution des dépenses résulte exclusivement de la hausse des prestations de droits propres.

**Graphique 2**  
Répartition des prestations par branche  
Année 2022



Source : MSA



Tableau 4  
Montants des prestations légales du régime des non-salariés agricoles en 2022  
Montants en millions d'euros

	2022	Évolution 2022/2021 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite, veuvage	6 670,2	+ 1,2	+ 0,6
Maladie, maternité, invalidité	6 063,4	+ 2,0	+ 0,9
Famille, logement	315,0	+ 2,3	+ 0,1
Atexa	128,6	+ 2,2	0,0
<b>SOUS TOTAL PRESTATIONS LEGALES</b>	<b>13 177,2</b>	<b>+ 1,6</b>	<b>+ 1,6</b>
RCO	1 038,7	+ 32,2	+ 1,8
IJ Amexa	69,9	+ 6,7	0,0
<b>TOTAL PRESTATIONS</b>	<b>14 285,8</b>	<b>+ 3,4</b>	<b>+ 3,4</b>

Source : MSA

## Des recettes en hausse de 1,0 % en 2022

Après versement du régime général au titre de l'équilibrage des soldes des branches maladie et famille<sup>1</sup>, les recettes s'élèvent à plus de 16,8 milliards d'euros en 2022, en hausse de 1,0 % (tableau 5).

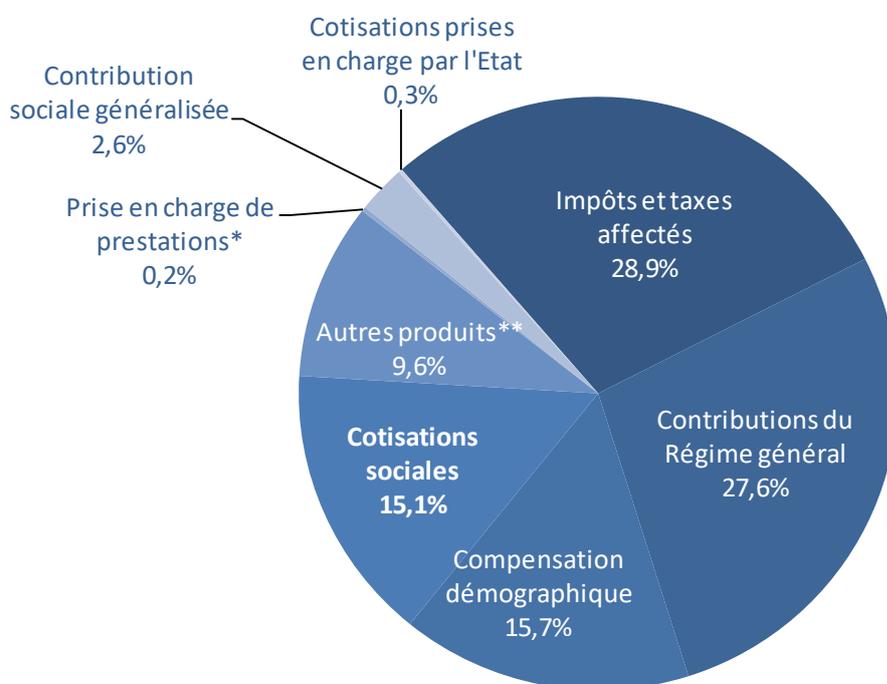
Le régime des non-salariés agricoles est financé par des recettes de natures diverses. Les cotisations sociales et la Contribution sociale généralisée (CSG) représentent 17,7 % du budget en 2022 (graphique 3). Les autres sources de financement sont constituées des impôts et taxes affectés (28,9 %), des contributions versées par le régime général (27,6 %), de la compensation démographique vieillesse (15,7 %), de produits de gestion divers (9,6 %), des cotisations prises en charge par l'Etat (0,3 %) et de la prise en charge de prestations (0,2 %).

En 2022, le régime des non-salariés agricoles a émis 438,6 millions d'euros de Contribution sociale généralisée (CSG) ; ce montant est en augmentation de 2,6 % par rapport à 2021 (423,8 millions). Cette hausse s'explique principalement par la bonne tenue de l'emploi en 2022.

<sup>1</sup> - Au régime des non-salariés agricoles, les branches maladie et famille sont intégrées financièrement dans les comptes du régime général : Voir partie « Méthodologie, données » en fin de document.



**Graphique 3**  
Répartition des recettes du régime des non-salariés agricoles en 2022



Source : MSA

**Tableau 5**  
Montants des recettes totales du régime des non-salariés agricoles en 2022  
Montants en millions d'euros

	2022	Évolution 2022/2021 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Impôts et taxes affectés (Itaf)	4 868,4	+ 2,5	+ 0,7
Contribution RG	4 649,5	+ 3,2	+ 0,9
Compensation démographique	2 644,0	- 1,0	- 0,2
Cotisations sociales	2 546,7	+ 2,1	+ 0,3
Autres produits	1 620,2	- 4,5	- 0,5
Prise en charge de prestations	41,2	- 15,6	0,0
CSG	438,6	+ 3,5	+0,1
Cotisations prises en charge par l'Etat	34,5	- 61,4	- 0,3
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>16 843,1</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>+ 1,0</b>

Source : MSA



Tableau 6  
Evolution des recettes selon la branche en 2022

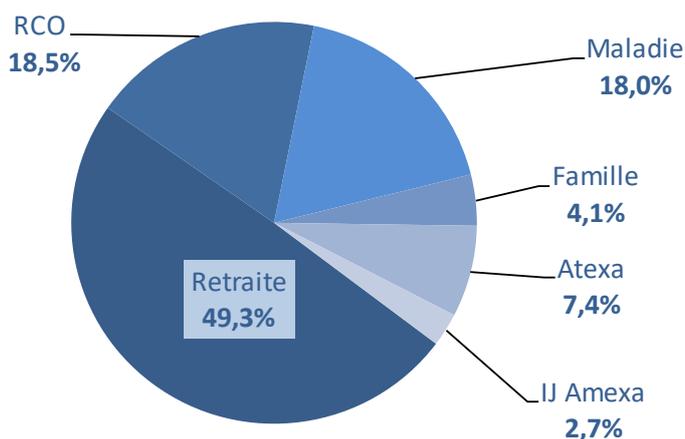
	MALADIE-IJ AMEXA	ATEXA	FAMILLE	RETRAIT E	RCO	TOTAL RECETTES
Montants (en millions d'euros)	7 293,3	437,7	660,5	7 204,6	1 247,0	<b>16 843,1</b>
Evolution en 2022 (en %)	+ 1,2	- 4,0	+ 19,9	- 4,7	+ 37,5	<b>+ 1,0</b>
Contribution à l'évolution en 2022 (en points)	+ 0,5	- 0,1	+ 0,7	- 2,1	+ 2,0	<b>+ 1,0</b>

Source : MSA

## ■ Hausse de 2,1 % des cotisations sociales en 2022

Les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles pour toutes les branches cumulées, hors prises en charge par l'Etat, s'élèvent à plus de 2,5 milliards d'euros en 2022 ([tableau 7](#)), en hausse de 2,1 %. La hausse des cotisations s'explique principalement par la hausse de l'assiette brute totale de cotisations sociales (+ 3,7 %).

Graphique 4  
Répartition des cotisations sociales par branche  
Année 2022



Source : MSA



Tableau 7  
Montants des cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles en 2022  
Montants en millions d'euros

	2022	Évolution 2022/2021 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite	1 258,6	+ 3,2	+ 1,5
Maladie (dont invalidité)	457,7	- 2,1	- 0,4
Famille	104,5	+ 12,4	+ 0,5
Atexa	187,5	- 0,8	- 0,1
SOUS-TOTAL	2 008,3	+ 2,0	+ 1,5
RCO	470,1	+ 3,3	+0,6
IJ Amexa	68,3	- 0,2	0,0
<b>TOTAL COTISATIONS SOCIALES</b>	<b>2 546,7</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>+ 2,1</b>
		Evolution 2022/2021	
Assiette brute totale de cotisations	8 089	+ 3,7	
Assiette RCO totale	11 513	+ 2,6	

Source : MSA

## ■ En 2022, dégradation de la situation financière du régime

Le besoin de financement du régime des non-salariés agricoles est en hausse de 3,1 % en 2022. Le transfert du régime général en 2022 s'élève à plus de 4,2 milliards d'euros pour la branche maladie (+ 2,2 %), complété d'un transfert de 408,4 millions d'euros pour la branche famille ([tableau 8](#)), montant en hausse également par rapport à 2021 (+ 13,2 %).

Après ces transferts d'équilibrage, le résultat net du régime, qui correspond au solde cumulé des branches retraite, Atexa, IJ Amexa et RCO, se réduit en 2022 ([tableau 9](#)). En effet, le régime des non-salariés présente un solde global positif de 184,3 millions d'euros. Ce solde était de 541,2 millions d'euros en 2021. Les soldes positifs en 2022 des branches Retraite, ATMP, et RCO expliquent ce résultat.



Tableau 8

Montants des transferts entre le régime général et le régime des non-salariés agricoles en 2021 et 2022  
Montants en millions d'euros

	2021	2022
Maladie – Intégration Cnam	+ 4 140,2	+ 4 231,4
Famille – Intégration Cnaf	+ 360,7	+ 408,4
<b>TOTAL INTEGRATION RG</b>	<b>+ 4 500,9</b>	<b>+ 4 639,8</b>

Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole  
Montants avec « - » : ce montant est une dépense pour le régime agricole qui verse au régime général

Source : MSA

Tableau 9

Résultat net par branche en 2021 et 2022 (après transferts)  
Montants en millions d'euros

	2021	2022	
Maladie	0,0	0,0	Branches bénéficiant de transferts du RG pour équilibrer le solde global
Famille	0,0	0,0	
Retraite	+ 507,5	+ 105,0	
Atexa	+ 38,3	+ 15,4	
IJ Amexa	+5,8	- 10,3	
RCO	- 10,4	+ 74,2	
<b>RESULTAT NET</b> (après transferts d'équilibrage)	<b>+ 541,2</b>	<b>+ 184,3</b>	

Source : MSA



## Méthodologie, données

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole analyse les évolutions des données démographiques et financières de l'année précédente.

La direction des statistiques, des études et des fonds (DSEF) y participe en expliquant les évolutions des prestations légales, des cotisations et des allègements généraux.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite et la famille.

Le régime des non-salariés agricoles a deux branches supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO) et les indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa).

Les montants de charges et de recettes regroupent celles de la métropole et des départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. A ce titre, ce dernier équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre » dont le montant peut être positif ou négatif. Ainsi, le solde de la branche maladie du régime des non-salariés est inscrit dans les comptes du régime général. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). En revanche, les branches retraite et Atexa ne disposent pas de mécanisme d'équilibrage. Leur éventuel déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

### Sigles :

ASF :	Allocation de soutien familial
Atexa :	Accident du travail des exploitants agricoles
BMAF :	Base mensuelle de calcul des allocations familiales
Cnaf :	Caisse nationale d'allocations familiales
Cnam :	Caisse nationale d'assurance maladie
Cnsa :	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CSG :	Contribution sociale généralisée
IJ Amexa :	Indemnité journalière des exploitants agricoles
Itaf :	Impôts et taxes affectés
NSA :	Non-salariés agricoles
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
RG :	Régime général